

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Christophe Kurt, *Président* ;
 Claire Vandevivere, *Bourgmestre* ;
 Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jennifer Gesquière, Joris Poschet, *Échevin(e)s* ;
 Paul Leroy, Fouad Ahidar, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Halima Amrani, Patricia Rodrigues da Costa, Xavier Van Cauter, Laura Vossen, Mauricette Nsikungu Akhiet, Said El Ghoull, Behar Sinani, Cindy Devacht, Eren Güven, Gianni Marin, Jean-Louis Pirottin, Stefan Dooreman, Julien Flandroy, Philippe Lepers, Julie Vandersmissen, Laurence Grommersch, Elise Van der Borst, *Conseillers communaux* ;
 Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jacob Kamuanga, Nathalie De Swaef, *Échevin(e)s* ;
 Hervé Doyen, Myriam Vanderzippe, Geoffrey Lepers, Sara Rampelberg, Fatima Salek, Dashminder Bhogal, *Conseillers communaux* ;
 Nathalie Vandenbrande, *Présidente du CPAS*.

Séance du 24.04.24

#Objet : CC - SERVICE SPORTS/VIE ECONOMIQUE ET ANIMATIONS - INFRASTRUCTURES SPORTIVES - REDEVANCES D'OCCUPATION DANS LE CADRE DES STAGES SPORTIFS - MODIFICATIONS #

Séance publique**Service Sports, commerce et animations**

Le Conseil communal,

Vu sa délibération #010/30.08.2023/A/0008# arrétant les nouvelles redevances d'occupation pour les infrastructures sportives dans le cadre des stages sportifs pendant les congés scolaires;

Considérant que les frais d'exploitation des installations sportives sont en hausse constante;

Considérant dès lors qu'il est souhaitable de modifier les redevances afin de les adapter aux conditions économiques actuelles;

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale;

Sur proposition du Collège,

Décide :

1. d'abroger sa délibération #010/30.08.2023/A/0008# arrétant les redevances d'occupation pour les infrastructures sportives dans le cadre des stages sportifs pendant les congés scolaires;
2. d'arrêter pour les infrastructures sportives suivantes les redevances d'occupation y relatives reprises dans les tableaux ci-dessous :

STAGES SPORTIFS PENDANT LES CONGES SCOLAIRES AVEC EFFET AU 02.09.2024

	(*) tarif réduit	tarif de base
Par heure d'occupation		
Par gymnase d'une école communale jettoise	5,70 €	22,80 €
Salle de Sports - Domaine Poelbos	8,60 €	34,40 €
Par terrain de football du centre sportif du Heymbosch	10,30 €	41,20 €

3. d'arrêter les principes d'application des tarifs repris ci-dessous :
 - Exclusivement lors de stages sportifs ouverts à tout public et organisés soit par un club sportif

- jettois, soit par une association sans but lucratif ayant conclu une convention avec la commune
- (*) le tarif réduit est accordé lorsque l'organisateur octroie directement une réduction moyenne de 15% sur l'ensemble des stages proposés aux jettois; par facilité, cette réduction pourra être similaire pour chaque stage et sera de minimum 15€;
 - Le tarif pour les gymnases des écoles communales et pour la salle de Sports du domaine Poelbos est identique au tarif en vigueur pour les clubs sportifs durant la saison sportive en soirée.

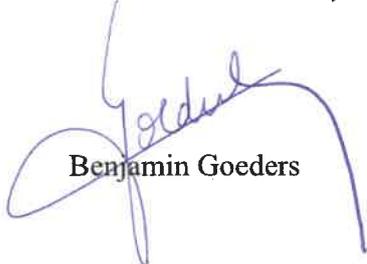
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Benjamin Goeders

Le Président,
(s) Christophe Kurt

POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 26 avril 2024

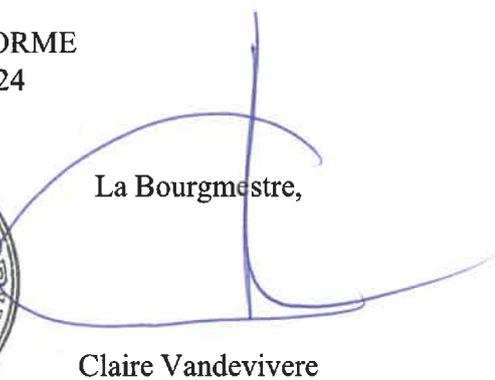
Le Secrétaire communal,



Benjamin Goeders



La Bourgmestre,



Claire Vandevivere